

MAIRIE

3 rue du Commerce
25660 MORRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

① 03.81.81.25.27

Du 30 JANVIER 2020

CREDIT SCOLAIRES 2020 :

Le Maire et Marie-Christine MARTINET, adjointe, expliquent la situation des comptes de décembre 2019 et proposent au conseil municipal de définir les crédits scolaires 2020 de la manière suivante :

✓ Crédit de fonctionnement école	5211.00 €
- 107 élèves x 48.70 €	
✓ Crédit de fonctionnement mairie	4500.00 €
- Ordi classe, téléphone, internet, photocopieur timbres	
✓ Crédit pédagogiques	1919.00 €
- 107 élèves x 17.93 €	
✓ Crédits transports	1550.00 €
- Soit un total pour l'année de	13180.00 €

Il est rappelé que les :

- Crédits pédagogiques correspondant à un montant par élèves et peuvent être utilisés sur présentation d'un projet « pédagogique » 2 mois en amont pour le déblocage du crédit demandé.
- Crédits transports piscine s'appliquent automatiquement lorsque l'activité est organisée.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits scolaires pour l'année 2020 tels que proposés.

OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT :

Le Maire, explique qu'à la suite du vol des rétroprojecteurs dans l'école produit entre le 4 et le 5 janvier 2020, la commune s'est vue dans l'obligation de racheter dans l'urgence 3 rétroprojecteurs et changer les 27 cylindres des portes de l'école pour un montant de 2961.00 euros TTC.

Le budget n'étant pas encore voté il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en investissement pour régler les factures.

C'est pourquoi, je vous propose d'ouvrir 2961.00 euros sur le chapitre 21 compte 21312, sachant que ce montant n'excède pas 25% des crédits votés en 2019, conformément à l'article L.16/2-1 du CGCT.

Ces montants ra repris au BP 2020.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture anticipée de crédits d'investissement.

TARIFS LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE HABITANTS DE MORRE :

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de location de la salle socioculturelle et sportive établie par la commission afin que cette salle puisse être louée à des habitants de la commune, pour toute nouvelle réservation à partir du 01 février 2020 dont la grille tarifaire est la suivante :

	Location 24 H (hors week- end)	Location 48 H (week- end)	Nombre de personnes maximum	Nombre de personne maximum pour un repas
Salle 50 personnes			50	35
Location	50 €	80 €		
Cauton	400 €			
Cuisine et vaisselle	30 €	50€		
Salle 200 personnes (avec cuisine et vaisselle)			200	150
Location	150 €	250 €		
Cauton	800 €			
Salle 250 personnes (avec cuisine et vaisselle)			250	185
Location	200 €	300 €		
Cauton	800 €			
Arrhes	1/3 du prix de la location arrondi à l'euro supérieur			
Association du village	1 location gratuite par an par association (hors CASC), par section du CASC et par activité du CASC. 50% du prix de location pour les autres manifestations. Aucune caution ne sera demandée.			
AG pour des associations hors du village dont un dirigeant est domicilié à Morre	50% du prix de location Aucune caution ne sera demandée			

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle grille tarifaire.

CONVENTION AVEC LES CHANTIERS DEPARTEMENTAUX :

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une convention avec Les Chantiers Départementaux pour l'Emploi et d'Insertion, dont la mission est de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficultés, notamment par la mise au travail sur chantier.

Le support chantier initié par la commune concerne des interventions sur le patrimoine mineur bâti ou les espaces verts : 12 jours d'interventions en espaces verts.

La commune participe à l'action menée par les Chantiers Départementaux pour un montant forfaitaire de 490 € journalier pour la tonte.

Les membres utilisateurs s'acquittent annuellement d'une participation de 20 €.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour signer ladite convention pour l'année 2020.

TARIFS LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE PERSONNES EXTERIEUR A LA COMMUNE :

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de location de la salle socioculturelle et sportive établie par la commission fine que cette salle puisse être louée à des habitants extérieur de la commune, pour toute nouvelle réservation à partir du 01 février 2020 dont la grille tarifaire est la suivante :

	Location 24 H (hors week-end)	Location 48 H (week-end)	Nombre de personnes maximum	Nombre de personne maximum pour un repas
Salle 50 personnes			50	35
Location	50 €	80 €		
Cauton	400 €			
Cuisine et vaisselle	30 €	50€		
Salle 200 personnes (avec cuisine et vaisselle)			200	150
Location	400 €	400€		
Cauton	800 €			
Salle 250 personnes (avec cuisine et vaisselle)			250	185
Location	450 €	450 €		
Cauton	800 €			
Arrhes	1/3 du prix de la location arrondi à l'euro supérieur			

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle grille tarifaire.



Le Maire
Jean-Michel CAYUÉLA